Cote du document:

Point de l'ordre du jour:

Point de l'ordre du jour:

9

Date:

28 février 2018

Publique

Original:

Anglais



Plus de transparence pour un meilleur respect du principe de responsabilité – Plan d'action

Conseil d'administration — Cent vingt-deuxième session Rome, 11-12 décembre 2017

Pour: Approbation

## Note pour les représentants au Conseil d'administration

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les représentants qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec les responsables du FIDA ci-après:

**Thomas Bousios** 

Directeur de la Division des technologies de l'information et des communications

téléphone: +39 06 5459 2288 courriel: t.bousios@ifad.org

Bambis Constantinides Directeur du Bureau de l'audit

et de la surveillance

téléphone: +39 06 5459 2054 courriel: c.constantinides@ifad.org

Mame Diagne

Directrice par intérim du Bureau de la déontologie téléphone: +39 06 5459 2535 courriel: m.diagne@ifad.org

Ruth Farrant

Directrice de la Division des services

de gestion financière

téléphone: +39 06 5459 2281 courriel: r.farrant@ifad.org

Lisandro Martin

Chef de l'Unité de la programmation et de l'efficacité opérationnelles téléphone: +39 06 5459 2388 courriel: lisandro.martin@ifad.org

**Emmanuel Maurice** 

Conseiller juridique par intérim téléphone: +39 06 5459 2457 courriel: e.maurice@ifad.org Matthias Meyerhans Directeur de la Division des services administratifs téléphone: +39 06 5459 2492 courriel: m.meyerhans@ifad.org

Pierre Moreau-Peron Directeur de la Division des ressources humaines téléphone: +39 06 5459 2820 courriel: p.moreau-peron@ifad.org

Advit Nath

Directeur de la Division de la comptabilité

et du Contrôleur

téléphone: +39 06 5459 2829 courriel: a.nath@ifad.org

William Skinner Responsable du Bureau du Secrétaire

téléphone: +39 06 5459 2974

courriel: w.skinner@ifad.org

Cassandra Waldon Directrice de la Division de la communication

téléphone: +39 06 5459 2659 courriel: c.waldon@ifad.org

**Paul Winters** 

Vice-Président adjoint par intérim,

Département de la stratégie et des savoirs

téléphone: +39 06 5459 2189 courriel: p.winters@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

William Skinner Chef de l'Unité des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2974

courriel: gb@ifad.org

## Table des matières

Ι.	Introduction	1
11.	Résumé et décisions du Conseil d'administration	4
Anne	exe: Plan d'action pour la transparence	5

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à examiner le document Plus de transparence pour un meilleur respect du principe de responsabilité – Plan d'action, et à approuver les propositions spécifiques telles qu'elles figurent au paragraphe 19 du présent document.

# Plus de transparence pour un meilleur respect du principe de responsabilité – Plan d'action

### I. Introduction

- 1. Le FIDA accorde une importance croissante, dans l'ensemble de l'organisation, à la transparence. La transparence est un principe directeur clé dans les efforts qu'il déploie pour "développer autrement". Elle améliore l'efficacité de la gouvernance; apporte les informations utiles à une meilleure prise de décisions; favorise l'appropriation par le public; augmente l'efficacité en matière de développement, et, surtout, conduit à de meilleurs résultats en matière de développement.
- 2. La transparence est un élément central de la stratégie globale du FIDA visant à instaurer une culture des résultats dans sa gouvernance, sa gestion et ses opérations. Comme le souligne le document "Renforcer le modèle opérationnel de FIDA11 pour obtenir un impact à grande échelle", présenté à la deuxième session de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), assurer la disponibilité et l'accessibilité de la bonne information au bon moment constitue l'un des éléments qui, dans une culture des résultats, peuvent induire une transformation profonde. La transparence est un facteur incitatif de premier plan pour améliorer la qualité des données, utiliser les ressources de manière plus efficiente, exercer un suivi plus attentif et améliorer le respect des politiques et l'évaluation comparative<sup>1</sup>.
- 3. Un ensemble solide de données factuelles, et notamment un récent rapport publié par la Banque mondiale dans sa série Recherche sur les politiques², montre qu'il existe une corrélation significative entre la qualité et la quantité des données économiques publiées par les gouvernements et l'efficacité de leurs politiques. En ce sens, la transparence peut servir de catalyseur pour une meilleure concertation sur les politiques, ce qui pourra combler le fossé potentiel dans la compréhension entre les gouvernements, les unités d'exécution et les populations rurales. Un document d'orientation de la Banque mondiale sur les contributions conceptuelles et empiriques de la transparence a conclu que "plus la diffusion de l'information est large, meilleure sera la répartition des ressources pour répondre aux besoins de la majorité de la population"<sup>3</sup>. La transparence contribue clairement à la création de la confiance sociale, d'un environnement plus propice aux projets et aux processus de l'action publique et, par conséquent, à de meilleurs résultats en matière de développement.
- 4. La transparence est également indispensable pour bâtir la confiance nécessaire au développement de partenariats plus solides. Compte tenu du grand nombre de parties prenantes intervenant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'importance de solides partenariats dans ce programme, une information transparente et accessible est plus essentielle que jamais. Elle permet aux agences de développement, aux gouvernements et aux

<sup>1</sup> Renforcer le modèle opérationnel de FIDA11 pour obtenir un impact à grande échelle (document IFAD11/2/R.3).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Banque mondiale, Making Politics Work for Development: Harnessing Transparency and Citizen Engagement (Banque mondiale, 2016)

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Bellver, Ana et Kaufmann, Daniel, "Transparenting Transparency: Initial Empirics and Policy Applications", World Bank Policy Research Working Paper (Washington D.C., Banque mondiale, 2005; https://goo.gl/1PofND.

donateurs d'identifier les lacunes et les chevauchements dans les actions de développement, de parvenir à une plus grande cohérence et d'éviter la fragmentation et la concurrence. Elle aide également ces agences, gouvernements et donateurs à évaluer les projets qu'ils soutiennent et à tirer les enseignements de leurs expériences respectives.

- 5. Tout comme la transparence est essentielle dans la gestion financière d'un pays, elle est au cœur des efforts déployés par le FIDA pour renforcer son cadre financier. On attend en particulier de la transparence qu'elle contribue de manière significative à la mise en œuvre de la plateforme d'emprunt sur les marchés de capitaux. En règle générale, les pays où le contexte des politiques est plus transparent réalisent de meilleures performances sur les marchés financiers internationaux<sup>4</sup>; de même, un FIDA plus transparent devrait renforcer la confiance des pays donateurs et des investisseurs<sup>5</sup>.
- 6. Alors que le FIDA délègue des responsabilités au personnel de première ligne et reconfigure son modèle axé sur les pays, il est impératif que les parties prenantes dans chaque pays y compris les bénéficiaires du FIDA aient accès à des informations fiables, complètes et structurées. Des mécanismes clairs et facilement accessibles sont nécessaires pour garantir que les parties prenantes puissent obtenir les informations dont elles ont besoin.
- 7. La transparence est également essentielle à l'autonomisation des populations rurales: lorsque les citoyens peuvent facilement obtenir l'information publique qui affecte leur bien-être, ils sont mieux équipés pour demander des comptes à leurs dirigeants et pour participer aux décisions qui affectent leur vie. La promotion de l'autonomisation économique et sociale est au cœur de l'action du FIDA. Dans son Cadre stratégique 2016-2025, le FIDA note que parmi les points forts de son action:

Il s'efforcera de renforcer les capacités, la productivité et l'intégration au marché des populations rurales pauvres, en adoptant une logique d'intervention susceptible de favoriser l'autonomisation économique et sociale. Il continuera également à accorder la priorité aux groupes vulnérables et marginalisés en milieu rural tels que les femmes, les jeunes et les peuples autochtones<sup>6</sup>.

Par conséquent, promouvoir la transparence dans ses opérations constitue, pour le FIDA, un élément essentiel de l'action qu'il mène pour la réalisation de ses objectifs en matière de développement.

8. En conséquence, le FIDA apportera un complément aux données sur la réalisation des objectifs opérationnels qu'il partage dans divers documents institutionnels<sup>7</sup> en mettant à la disposition du public des informations sur les opérations du FIDA aux différentes étapes de la stratégie de pays (programmes d'options stratégiques pour le pays [COSOP]) et du cycle du projet (conception, exécution, supervision et évaluation). Cela contribuera à modifier les relations de responsabilité entre les parties prenantes, par exemple en fournissant aux petits exploitants ruraux les informations dont ils ont besoin pour contraindre les décideurs à rendre compte de l'utilisation des ressources du FIDA (comme le reconnaît le document sur le modèle opérationnel). Ces efforts encourageront également les gouvernements des pays et

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Secrétariat de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Foreign Direct Investment for Development – Maximising Benefits, Minimising Costs (OCDE, 2002).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Bill Witherell, The Roles of Market Discipline and Transparence in Corporate Governance Policy (OCDE, 2003).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Cadre stratégique du FIDA 2016-2025: Favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> À l'heure actuelle, le FIDA rend compte de ses résultats par le biais du Cadre de mesure des résultats convenu avec les États membres, du Cadre relatif à l'efficacité en matière de développement, du Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement, du Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA, des évaluations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, des rapports de situation sur le plan stratégique et sur le plan à moyen terme, et d'un rapport au Comité d'audit sur les rapports d'audit des projets.

- d'autres partenaires à publier les données financières et les résultats de leurs propres programmes.
- 9. Une organisation totalement transparente est donc indispensable pour renforcer la légitimité et l'utilisation optimale des ressources, car elle encourage l'économie, l'efficience et l'efficacité dans l'utilisation des ressources et la prestation des services, et promeut l'équité dans l'allocation et l'utilisation des ressources dans les opérations du FIDA. En d'autres termes, la transparence guide le comportement et augmente la responsabilité dans la gestion des ressources. Lorsqu'une organisation rend publique la manière dont les fonds sont utilisés, elle crée une incitation à assurer une utilisation plus efficace de ces ressources et à atteindre une rentabilité et une efficience accrues. Cela améliore ses données de performance et augmente l'efficacité opérationnelle. Un document d'orientation publié par la Banque mondiale souligne que "la transparence est importante non seulement parce qu'elle augmente l'efficience dans l'allocation des ressources, mais aussi parce qu'elle peut contribuer à faire en sorte que les avantages de la croissance soient redistribués et que l'élite ne se les approprie pas"<sup>8</sup>.
- 10. Compte tenu de ces principes et afin de jeter les bases d'une transparence accrue, la direction a présenté au Comité d'audit, à sa cent quarante-cinquième réunion, et au Conseil d'administration, à sa cent vingt et unième session, en septembre 2017, un document intitulé "Plus de transparence pour un meilleur respect du principe de responsabilité". Ce document offre un aperçu des politiques actuelles du FIDA dans ce domaine et recense les mesures à prendre pour accroître la transparence de ses activités et veiller à ce que les informations pertinentes soient fournies au bon moment aux parties prenantes du FIDA. Les actions proposées couvrent les aspects suivants: i) opérations; ii) gestion des ressources financières; iii) ressources humaines et surveillance interne; iv) information des organes directeurs.
- 11. Tant le Comité d'audit que le Conseil d'administration ont généralement appuyé les propositions de la direction. Ils ont formulé des suggestions spécifiques sur la manière de les développer davantage et ont apporté leur contribution au contenu du document révisé qui sera soumis au Comité d'audit en novembre, et au Conseil d'administration pour approbation en décembre 2017.
- 12. La direction a tenu compte de ces suggestions et a élaboré les mesures proposées en fonction d'une analyse plus approfondie des avantages et des risques potentiels, des besoins en personnel et en ressources financières, des conséquences juridiques, des pratiques des organisations comparables et des exigences de protection de la vie privée et de confidentialité.
- 13. Ce document est un complément au document présenté en septembre. Les propositions qui en résultent figurent dans le Plan d'action pour la transparence (voir l'annexe) avec le calendrier de mise en œuvre associé et les étapes et approbations requises.
- 14. La direction examinera le document suggéré par le Conseil d'administration sur les nouveaux modes de communication et les versions en langues locales des documents, afin d'en faciliter l'accès aux bénéficiaires et aux partenaires locaux séparément, tout en continuant d'améliorer les pratiques de transparence du FIDA. Il conviendra d'éclaircir la portée et les conséquences pratiques de ces mesures.
- 15. Répondant à la demande des membres qui souhaitent un accès plus facile à l'information, et en consultation avec les Coordonnateurs de listes, les remarques liminaires et conclusives formulées par le Président lors des sessions du Conseil seront rendues publiques au titre des documents du Conseil d'administration. À cette fin, et à compter de décembre 2017, des notes d'information contenant les remarques seront préparées et affichées dans les quatre langues officielles du

-

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Voir note 3.

- FIDA, en suivant les procédures internes requises. En conséquence, la pratique actuelle consistant à préparer le document sur les décisions et les délibérations, affiché à titre d'information, sera supprimée.
- 16. Le FIDA reconnaît qu'accroître la transparence ne constitue pas une action ponctuelle, mais un processus continu. Ce Plan d'action s'inscrit donc dans le cadre d'un processus plus général, à l'échelle de l'institution, visant à aider le FIDA à devenir une organisation totalement transparente qui "développe autrement" afin d'optimiser ses résultats en matière de développement. À cette fin, il poursuivra ses efforts pour intégrer la transparence dans la gouvernance, la gestion et les opérations du FIDA, pour en faire un principe directeur dans son action quotidienne. La direction présentera chaque année au Conseil d'administration des informations actualisées sur l'état d'avancement du Plan d'action.

### Résumé et décisions du Conseil d'administration

- 17. Conformément à son engagement d'améliorer, pour les parties prenantes du FIDA, la disponibilité, la pertinence et l'accessibilité en temps opportun de l'information, la direction mettra en œuvre le Plan d'action pour la transparence suivant le calendrier défini, une fois les étapes préalables achevées.
- 18. Le Conseil d'administration est invité à examiner le Plan d'action pour la transparence et à prendre note des points suivants à propos de la diffusion des documents.
  - La diffusion des rapports des vérificateurs externes des comptes relatifs aux projets du FIDA sera examinée sous le point de l'ordre du jour "Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA", qui sera également soumis à la cent vingt-deuxième session du Conseil pour approbation.
  - La Politique du FIDA en matière de diffusion des documents (EB 2010/100/R.3/ Rev.1) sera modifiée si nécessaire afin de tenir compte des mesures supplémentaires requises pour répondre aux attentes du FIDA en matière de transparence.
- 19. En outre, le Conseil d'administration est invité à approuver les mesures suivantes concernant la diffusion des documents:
  - Soumission à la session d'avril du Conseil d'administration, pour information sur une base confidentielle, du Rapport annuel sur les activités du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO), qui présente une synthèse des conclusions des enquêtes et des audits conduits durant l'année civile précédente.
  - Accès aux rapports d'audit interne, en coordination avec le Comité d'audit, à la demande du Conseil d'administration.
- 20. Les décisions mentionnées ci-dessus au paragraphe 19 seront prises en compte dans une version révisée de la Charte d'AUO, qui sera présentée à la cent vingt-troisième session du Conseil d'administration, en avril 2018, pour confirmation.

# Plan d'action pour la transparence

	Mesure à prendre (et division responsable)	Risques et mesures d'atténuation	Changements nécessaires sur les plans des politiques, des processus ou du système	Comparaison des pratiques	Calendrier d'exécution et application rétroactive	Nécessité d'approba- tion par le Conseil
	Opérations  La réalisation des objectifs opérationnels est mesurée et rendue publique par le biais du Cadre de mesure des résultats convenu avec les États membres, du Cadre relatif à l'efficacité en matière de développement, du Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE), du Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI), des évaluations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE), des rapports d'avancement sur le plan stratégique et sur le plan à moyen terme, et d'un rapport au Comité d'audit sur les rapports d'audit des projets. En outre, des informations détaillées sur les activités du cycle de projet (conception, exécution, supervision et évaluation des différents projets et programmes) sont mises à la disposition du public et des organes directeurs. Des informations sur les activités d'enquête et de prévention de la corruption, y compris des résumés pour certains cas particuliers, sont publiées chaque année sur le site web public du FIDA.					
1	Automatiser le système actuel de téléchargement des données vers le site d'enregistrement de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) et ajouter ensuite des données sur les projets et les transactions de décaissement, avec des liens vers les documents de projet (Unité de la programmation et de l'efficacité opérationnelles [OPE]).	Il n'y a aucun risque ou défi technologique majeur à prévoir. Il existe davantage de risques associés à un défaut d'automatisation, du fait de la complexité des informations publiées par le FIDA; l'automatisation permettra donc d'atténuer le risque de perte d'intégrité des données.	La Phase I de l'automatisation vient de s'achever. La Phase II préconisera l'extension des critères à automatiser par le système informatique.	La pratique de l'automatisation a déjà été appliquée par d'autres organisations telles que le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'Agence italienne pour la coopération au développement vient de lancer le même processus.	La Phase II sera mise au point dans le courant de 2017.  Une phase III, au titre de laquelle les résultats pourraient être intégrés, sera envisagée; il faudra, pour cela, que le Système de gestion des résultats opérationnels (SGRO) soit pleinement développé et opérationnel.	Non
2	Encourager les gouvernements et les partenaires d'exécution à publier sur la base de données de l'IITA les données financières et les données sur les résultats en rapport avec les programmes appuyés par le FIDA (OPE):  Expliquer comment le FIDA encourage l'adoption de normes similaires par les	Risque de chevauchement avec d'autres initiatives en cours, mondiales et locales. Une cartographie attentive sera nécessaire.	Le FIDA mettra davantage l'accent sur la publication des données dans les COSOP et dans la conception des projets.  Le FIDA inclura dans les COSOP des indicateurs clés de performance et des objectifs en rapport avec la	Les stratégies de pays de la Banque mondiale comprennent des indicateurs spécifiques au niveau des résultats mesurant l'accroissement de la	Ces mesures seront progressivement mise en œuvre au cours de la période de FIDA11.	Non

П	1
T L	J
7	ر
$\sim$	5
_	١
_	J
~	`
_	ì
Ν	٥
N	)
_	
ᆽ	J
į.	٥
	۱
~	•
-	`
ヘ	J
ന	١
~	
?	

	Mesure à prendre (et division responsable)	Risques et mesures d'atténuation	Changements nécessaires sur les plans des politiques, des processus ou du système	Comparaison des pratiques	Calendrier d'exécution et application rétroactive	Nécessité d'approba- tion par le Conseil
	partenaires d'exécution.  Expliquer comment le FIDA peut faire plus dans la programmation, en particulier comment la transparence peut améliorer les résultats en matière de développement, par exemple dans l'Initiative pour un financement agricole ouvert (Open Ag) dirigée par InterAction, où l'information sur les investissements agricoles est rendue accessible.		publication de données.  Le FIDA prendra l'initiative d'un don pour un essai pilote d'outils de responsabilité sociale afin de renforcer les capacités des pouvoirs publics dans le domaine des normes de données dans l'agriculture.	transparence.  La Banque mondiale a mis en place une stratégie sur la participation des citoyens et le retour d'information des bénéficiaires, ainsi que des cibles institutionnelles pour un certain nombre de projets avec ce mécanisme		
3	Faire apparaître la localisation géographique des opérations du FIDA grâce à des cartes facilement accessibles sur le site web du FIDA (OPE).	Le téléchargement des localisations géographiques vers une base de données centrale pourrait connaître des retards imputables à la courbe d'apprentissage/l'adoption du nouveau système par les points focaux du système d'information géographique (SIG). Ces éventuels retards seront atténués grâce à une formation pratique approfondie, avec une transition vers le téléchargement des données créées avec le logiciel actuel.	Les modifications du système impliquent la mise au point d'un géoportail et d'une infrastructure SIG basée sur la technologie en libre accès. Cela peut entraîner des changements de processus dans d'autres domaines de la gestion du SIG, mais aucun changement majeur n'est prévu dans le processus de création ou de divulgation de données au-delà de l'utilisation de nouveaux outils et de nouveaux flux de travail.	Des initiatives similaires ont été menées par un certain nombre d'autres institutions financières internationales (IFI) pour identifier la localisation des projets et créer une plateforme en ligne permettant aux citoyens, aux pouvoirs publics et aux donateurs de voir la localisation de leurs investissements et d'améliorer la coordination du ciblage et l'évaluation des aides.	Les données de localisation disponibles pour tous les projets passés et en cours seront rendues publiques.  La mise au point de la plateforme en ligne (sous la direction d'OPE et de la Division des technologies de l'information et des communications (ICT) débutera en 2018. Cette mesure sera mise en œuvre durant l'année 2018.	Non

Γ	I	1
Ţ	J	J
1		כ
	_	2
		J
_	_	ì
١	\	د
ĺ		7
7	Į	j
i		ر
`	7	)
7	Į	J
(	٤	)
•	_	٠

	Mesure à prendre (et division responsable)	Risques et mesures d'atténuation	Changements nécessaires sur les plans des politiques, des processus ou du système	Comparaison des pratiques	Calendrier d'exécution et application rétroactive	Nécessité d'approba- tion par le Conseil
4	Fournir au Conseil d'administration des informations supplémentaires sur le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), notamment sur les engagements effectifs des pays dans le programme de prêts et dons (OPE).	Aucun risque supplémentaire n'est à prévoir.	Un manuel détaillé relatif au SAFP sera produit et rendu public.  Dans le cadre du document portant sur le programme de travail et budget annuel, la direction fournira des informations supplémentaires sur les pays qui entrent dans le cycle SAFP ou en sortent, ainsi que sur les réaffectations au cours du cycle.  La direction continuera à travailler pour automatiser le processus de calcul et faciliter les simulations.	Suivant l'exemple de la Banque africaine de développement, l'outil de simulation des allocations sera mis à disposition pour la concertation sur les politiques par le biais de l'option d'élaboration de scénarios.	L'amélioration de l'information a débuté au cours de la période de FIDA10.  La mise au point du système automatisé (dirigée par OPE et ICT et appuyée par la Division de la communication [COM]) débutera en 2018.	Non
5	Diffusion (sur le web) des rapports d'achèvement de projet (RAP) par OPE.	La diffusion des RAP pourrait entraîner un risque d'atteinte à la réputation, étant donné qu'il n'était pas prévu, au moment de leur préparation, qu'ils seraient rendus publics.  La diffusion des RAP exige le consentement des propriétaires des documents, autrement dit les bénéficiaires du financement du FIDA.  Pour atténuer ces risques, le FIDA demandera aux bénéficiaires du financement d'approuver la diffusion des RAP, conformément aux procédures énoncées dans la Politique du FIDA en matière de diffusion des documents.	À court terme, pour tous les projets en cours, il sera ajouté au modèle du RAP un avertissement dans lequel il sera indiqué que le RAP sera rendu public sauf opposition écrite du gouvernement formulée au moment de la soumission dans les six mois suivant l'achèvement du projet.  À moyen terme, des mesures seront prises, dont, au besoin, la révision des politiques nécessaires pour garantir la publication de tous les RAP des opérations conçues dans le cadre de FIDA11.	Les RAP sont à la disposition du public sur les sites web de toutes les autres IFI.	La mise en œuvre débutera en 2018.	Non

	Mesure à prendre (et division responsable)	Risques et mesures d'atténuation	Changements nécessaires sur les plans des politiques, des processus ou du système	Comparaison des pratiques	Calendrier d'exécution et application rétroactive	Nécessité d'approba- tion par le Conseil
(	Élaborer un tableau de bord institutionnel contenant les plus récentes données disponibles sur la performance et les résultats des opérations appuyées par le FIDA, et entièrement accessibles par l'intermédiaire du site web du FIDA (OPE)	Il n'existe pas de risques significatifs, étant donné que la plus grande partie de ces informations sont déjà disponibles dans des documents diffusés dans le public.	Aucune modification ne devra être apportée à la politique en matière de diffusion. On procédera à un examen des mises à jour du système et des licences nécessaires pour permettre l'automatisation et la maintenance.	D'autres institutions diffusent intégralement les cibles et les résultats au niveau du projet.	Des mesures seront prises en 2018 pour certaines exigences concernant l'établissement de rapports. Il sera nécessaire, pour une mise en œuvre intégrale, de recenser les exigences spécifiques.	Non
7	Élaborer une stratégie pour le retour d'information de la part des bénéficiaires: où et quand l'utiliser dans la programmation; comment assurer une boucle de rétroaction efficace pour permettre aux projets d'apprendre et de s'adapter; et comment on peut l'utiliser pour vérifier les résultats et assurer une surveillance accrue de la façon dont les fonds sont dépensés (OPE).	Coût élevé du système et risque d'absence de performance.  Les mesures d'atténuation consisteront à veiller à une bonne planification, à appliquer les meilleures pratiques internationales, et à tirer parti des boucles de rétroaction et de données transparentes et fiables.	Élaborer une stratégie de participation des citoyens couvrant le cycle du programme de pays et du projet. L'approbation de la stratégie par le Conseil sera sollicitée durant la période de FIDA11.  Piloter des mécanismes de responsabilité sociale, en particulier de surveillance par des tiers, dans certains pays.  Mettre en place un système détaillé d'enquêtes auprès des parties prenantes en faisant fond sur le système actuel d'enquête auprès des clients et en assurer l'accréditation.  Permettre l'analyse et la publication des résultats tout en préservant la confidentialité des réponses.	La Banque mondiale dispose d'un cadre stratégique pour la participation des citoyens.  Les banques multilatérales de développement ont mis en place des systèmes similaires. Le FIDA construira son système sur la base de leurs meilleures pratiques.  La Banque interaméricaine de développement utilise un système composé de 10 enquêtes individuelles.  Toutes les autres banques multilatérales de développement ont des systèmes bien	Cette mesure pourrait être provisoirement mise en œuvre durant la période de FIDA11.	Oui

	Mesure à prendre (et division responsable)	Risques et mesures d'atténuation	Changements nécessaires sur les plans des politiques, des processus ou du système	Comparaison des pratiques	Calendrier d'exécution et application rétroactive	Nécessité d'approba- tion par le Conseil
				établis d'enquêtes auprès des clients qui sont utilisés comme outil stratégique pour l'autoévaluation.		
8	Rapports supplémentaires au Comité d'audit et, le cas échéant, au Conseil d'administration sur les mécanismes de gestion financière, les faits nouveaux, les informations diffusées et les résultats des opérations (Division des services de gestion financière [FMD])	La portée élargie de l'information n'entraîne aucun risque supplémentaire. Aucune mesure d'atténuation requise.	Aucun changement prévu en termes de politique, de processus ou de système.	La Banque mondiale n'a pas d'information systématique de ce type, et il ne semble pas qu'il en existe dans les autres IFI.	Le premier rapport annuel qui sera publié conformément à cette portée élargie sera présenté à la cent quarante-sixième réunion du Comité d'audit.	Non
9	Diffusion des catégories de revenu et des conditions de financement des emprunteurs (FMD).	Aucun risque significatif n'est prévu, étant donné que le FIDA respectera les procédures sous-jacentes dans la détermination des conditions de financement.	Aucun changement de politique ou de processus ne sera nécessaire.  Changements au niveau du système: établissement de nouveaux rapports.  Développements sur le site web du FIDA pour tenir compte des données actuelles et historiques sur les revenus et les conditions de financement des pays, avec des capacités de mise à jour périodique et un accès souple aux données.	De nombreuses IFI publient des données spécifiques et historiques relatives à un pays concernant les conditions de financement.	La diffusion des conditions de financement et de la catégorie de revenu des emprunteurs se fera sur le site web du FIDA à partir de FIDA11.	Non
10	Publier une série de notes d'information sur les produits et les conditions du FIDA, y compris les prêts dans une monnaie unique (FMD).	Aucun risque n'est associé à la publication de notes d'information, pratique déjà courante parmi d'autres IFI.	Aucun changement de politique ou de processus ne sera nécessaire.  Le site web devra être amélioré, comme indiqué cidessus.	De nombreuses IFI publient de telles notes de produit.	Les notes d'information/de produit seront publiées sur le site web du FIDA à partir de FIDA11.	Non

	Mesure à prendre (et division responsable)	Risques et mesures d'atténuation	Changements nécessaires sur les plans des politiques, des processus ou du système	Comparaison des pratiques	Calendrier d'exécution et application rétroactive	Nécessité d'approba- tion par le Conseil
11	Diffusion (sur le web) des rapports des vérificateurs externes des comptes relatifs aux projets (FMD).	Les risques potentiels ont été jugés minimes, d'autant que cette pratique est déjà courante dans d'autres IFI.  Le FIDA cherchera à atténuer les risques associés en incluant des dispositions juridiques appropriées dans tous les accords de financement signés/négociés après le 1 <sup>er</sup> janvier 2018 (sous réserve de l'approbation du Conseil) ainsi que les révisions des Directives du FIDA relatives à l'audit des projets et leur mention dans le mandat des audits.	Le nouveau Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA comprendra des dispositions relatives à la diffusion des rapports des vérificateurs externes des comptes relatifs aux projets. Ce cadre est le résultat de la révision des Directives du FIDA relatives à l'audit des projets. Des précisions devraient être apportées à la politique de diffusion, par le biais d'un amendement au texte, afin d'inclure expressément la diffusion de ces documents.  Modifications du système: pour permettre la diffusion de ces rapports sur le site web du FIDA, un nouveau flux de travail devra être élaboré à partir du Système de suivi des rapports d'audit.	Cette pratique, suivie par de nombreuses IFI, notamment la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement, est considérée comme faisant partie des meilleures pratiques.	Le nouveau cadre est présenté à la cent quarante-sixième réunion du Comité d'audit pour examen et à la cent vingt-deuxième session du Conseil d'administration (décembre 2017) pour approbation. Sous réserve de l'approbation du Conseil, la décision de publication des rapports des vérificateurs externes des comptes relatifs aux projets entrera en vigueur le 1er janvier 2018 et sera mise en œuvre progressivement jusqu'au 31 décembre 2018, date à partir de laquelle la diffusion deviendra obligatoire	Oui
	Gestion des ressources financières et humaines  Les résultats financiers sont communiqués aux organes directeurs dans les rapports financiers, d'investissement et budgétaires, accessibles pour la plupart sur le site web public. Des informations sur certains aspects de la gestion des ressources humaines sont fournies dans le cadre du processus budgétaire et des rapports périodiques sur les questions organisationnelles et administratives. En vertu de la Politique du FIDA en matière de diffusion des documents, des restrictions à la diffusion d'informations financières et de gestion s'appliquent aux questions confidentielles et aux dispositions en matière de sécurité et de sûreté du FIDA et de son personnel; aux processus délibératifs internes, aux informations sur passations de marché et aux données personnelles.				on	
12	Fournir au Comité d'audit et au Conseil d'administration des informations sur les risques institutionnels et les pratiques de gestion des risques (Bureau du Président et	Du temps de travail du personnel ou des ressources supplémentaires pourraient être nécessaires, en fonction des modalités de communication concernées.	Aucun changement prévu en termes de politique, de processus ou de système.	Une évaluation des pratiques comparatives des institutions des Nations Unies et	La direction proposera au Comité d'audit et au Conseil d'administration diverses options en vue de l'actualisation	Non

Γ	I	1
Ţ	J	J
1		כ
	_	2
		J
_	_	ì
١	\	د
ĺ		7
7	Į	j
i		ر
`	7	)
7	Į	J
(	٤	)
•	_	٠

	Mesure à prendre (et division responsable)	Risques et mesures d'atténuation	Changements nécessaires sur les plans des politiques, des processus ou du système	Comparaison des pratiques	Calendrier d'exécution et application rétroactive	Nécessité d'approba- tion par le Conseil
	du Vice-Président [OPV]).			d'autres IFI sera réalisée pour apporter des informations utiles au rapport de la direction au Comité d'audit et au Conseil d'administration sur cette question.	périodique des risques institutionnels et des pratiques de gestion des risques à la cent quarante-sixième réunion du Comité.	
13	Diffuser des informations complémentaires sur les évolutions financières importantes (Division de la comptabilité et du Contrôleur [ACD]).  La performance financière du FIDA, sa position et ses flux de trésorerie sont présentés, avec des notes explicatives détaillées, dans les états financiers annuels vérifiés. Ceux-ci sont rendus publics après approbation. Plus de 100 rapports de donateurs, rapports statutaires et autres* (y compris les données sur les décaissements et les remboursements) sont inclus dans le Rapport annuel du FIDA, qui est accessible au public. L'analyse des tendances au niveau de l'institution pourrait être encore améliorée, et une page spécifique sur les finances pourrait être créée sur le site web du FIDA à l'intention des parties prenantes.  Le FIDA améliorera la communication des informations sur les évolutions au niveau de l'institution sur son site web et à l'intention des organes directeurs (principalement le Comité d'audit). Une analyse des données supplémentaires spécifiques à signaler est en cours).  * Rapports sur l'état des contributions à la reconstitution et des tirages; les arriérés de paiement au titre du principal, des intérêts et des commissions de service; le portefeuille	Il peut arriver que les données publiées ne soient pas validées ou ne soient pas à jour. Les données communiquées seront fondées sur l'information financière annuelle vérifiée dans la mesure du possible pour garantir la cohérence et la fiabilité de l'information. Il conviendra d'utiliser des informations validées chaque semestre ou chaque trimestre. L'atténuation passera par l'assurance qualité des données.	Des modifications minimes du processus et quelques rapports du système seront nécessaires. Aucun changement nécessaire sur le plan des politiques.	Les principales IFI disposent d'un emplacement spécifique pour les données financières sur leur site web et fournissent périodiquement des informations financières améliorées (par exemple, décaissements, remboursements et approbations).	Avec certaines améliorations de l'information, ces données peuvent être rendues facilement accessibles sur une page web distincte spécialement créée pour les questions financières. La conception pourrait débuter au premier trimestre de 2018 et s'achever au troisième trimestre de 2018.	Non

U	П
U	U
2	٥
_	ڔ
Ξ	J
_	'
-	۸
Ņ	د.
ī	J
ż	J
Ń	ر
٧	0
ì	)
α	5
:	•
_	١

	Mesure à prendre (et division responsable)	Risques et mesures d'atténuation	Changements nécessaires sur les plans des politiques, des processus ou du système	Comparaison des pratiques	Calendrier d'exécution et application rétroactive	Nécessité d'approba- tion par le Conseil
	d'investissement; le principal et l'intérêt non perçus au regard du Cadre pour la soutenabilité de la dette; les ressources disponibles pour engagement et l'examen du Cadre d'emprunt souverain.					
14	Élément des directives institutionnelles concernant la passation des marchés et les voyages (y compris les informations relatives aux taux des indemnités journalières de subsistance) (Division des services administratifs [ADM]).  Le FIDA publiera sur son site web les sections pertinentes des Directives relatives à la passation des marchés et aux voyages, en plus des informations déjà disponibles sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. La direction communiquera également les taux de l'indemnité journalière de subsistance sur la plateforme à accès restreint réservée aux États membres.	La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a été consultée sur la possibilité de diffuser les taux de l'indemnité journalière de subsistance sur la plateforme réservée aux États membres. Elle a accepté cette diffusion, à condition que le FIDA contrôle strictement l'accès à ces informations et veille à ce que les États membres soient informés de ce que leur identifiant d'utilisateur et leurs mots de passe ne peuvent être partagés avec des personnes non autorisées.  La diffusion des directives du FIDA en matière de passation des marchés sera examinée une fois que les mécanismes de réclamation des soumissionnaires non retenus auront été renforcés, étant donné qu'ils pourraient ne pas disposer actuellement des garanties juridiques nécessaires.	L'information complémentaire sur la passation des marchés de l'institution peut être publiée sur le site web du FIDA.  Aucun changement prévu en termes de politique ou de processus.	De manière générale, hormis le Secrétariat des Nations Unies lui-même, les fonds et les programmes des Nations Unies et les organismes spécialisés ne diffusent pas leurs politiques et directives en matière de voyage. Les IFI non plus. Toutefois, certains éléments sont communiqués aux organes directeurs ou au public par le biais des rapports budgétaires ou d'autres rapports publics.  Le Secrétariat des Nations Unies et quelques IFI diffusent leurs politiques institutionnelles de passation des marchés ainsi que les politiques de passation des marchés dans le	ADM et COM œuvreront de concert à la diffusion de l'information complémentaire sur les procédures de passation des marchés institutionnels d'ici au 31 janvier 2018 sur le site web du FIDA.  La diffusion des informations concernant les indemnités journalières de subsistance peut intervenir, ainsi que l'a autorisée la CFPI.	Non

Γ	I	1
ζ	J	J
1		ל
(	Ξ	)
-	-	١
•		J
`	•	•
-	-	١
١	\	ر
١	\	ر
_	`	`
,	Į	j
:		
ľ	`	2
١	C	כ
	`	`
,	١	J
(	C	)
<	<	
•		
		1

	Mesure à prendre (et division responsable)	Risques et mesures d'atténuation	Changements nécessaires sur les plans des politiques, des processus ou du système	Comparaison des pratiques	Calendrier d'exécution et application rétroactive	Nécessité d'approba- tion par le Conseil
				cadre de projets.		
15	Diffusion de certains éléments d'importantes orientations en matière de ressources humaines présentant un intérêt public potentiel (Division des ressources humaines [HRD]).  HRD est dépositaire d'une grande quantité d'informations sensibles et confidentielles, ce qui limite sa capacité à diffuser ou publier des données. La Politique en matière de ressources humaines du FIDA (EB 2004/82/R.28/Rev.1) est déjà publiée sur le site web du FIDA, puisqu'il s'agit d'un document du Conseil d'administration. Les règles et procédures en matière de ressources humaines n'ont pas été diffusées et sont communiquées individuellement aux membres du personnel nouvellement recrutés. Un résumé du Code de conduite pour le personnel du FIDA sera communiqué dans le cadre du Plan d'action pour la transparence	La portée élargie de l'information n'entraîne aucun risque supplémentaire. Aucune mesure d'atténuation requise.	Aucun changement prévu en termes de politique, de processus ou de système.	Les codes de conduite de la plupart des institutions des Nations Unies et des IFI ont été rendus publics.	Un résumé du Code de conduite pour le personnel du FIDA sera publié sur le site web du FIDA d'ici le premier trimestre 2018.	Non
16	Diffusion des procédures concernant les lanceurs d'alerte (Bureau de la déontologie [ETH]). Les procédures du FIDA concernant les lanceurs d'alerte seront publiées sur le site web du FIDA, en même temps que les informations sur les canaux confidentiels de soumission des plaintes.  Les procédures visent à prévenir les représailles en introduisant un mécanisme robuste pour le traitement d'allégations de faute lourde ou de faute professionnelle.	Il existe un risque potentiel de signalement malveillant, c'est-à-dire un signalement sans preuve ou soupçon raisonnable dans l'intention de nuire à l'intégrité ou à la réputation d'une autre personne, ou en fournissant des informations intentionnellement fausses ou trompeuses. Un tel comportement constitue en soi une faute professionnelle et peut entraîner des mesures disciplinaires ou autres. Ce risque sera atténué en évaluant soigneusement la crédibilité d'une plainte avant que des mesures ne soient prises.	Aucun changement prévu en termes de politique, de processus ou de système.	Les politiques de la plupart des institutions des Nations Unies et des IFI concernant les lanceurs d'alerte ont été rendues publiques.	Les procédures du FIDA concernant les lanceurs d'alerte seront publiées sur le site web du FIDA d'ici à novembre 2017.	Non

Γ	I	1
τ	J	J
r	•	ر
١	_	5
1	_	`
7		
٦	•	J
`	•	•
_	_	١
١		ر
١		ر
•	•	
-	ī	Ì
:	`	•
Ņ		)
:	ř	5
:	•	•
_	_	`
,	l	J
(	C	)
<	<	
٠		
_	_	١

	Mesure à prendre (et division responsable)	Risques et mesures d'atténuation	Changements nécessaires sur les plans des politiques, des processus ou du système	Comparaison des pratiques	Calendrier d'exécution et application rétroactive	Nécessité d'approba- tion par le Conseil
	Information des organes directeurs et surveillance interne  La soumission d'informations pertinentes en temps utile afin qu'ils puissent en disposer permet aux organes directeurs du FIDA de s'acquitter efficacement de leur rôle de gouvernance. Les États membres ont accès aux documents soumis pour examen, approbation ou information avant les sessions du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration ainsi que de leurs organes subsidiaires et groupes de travail par l'intermédiaire de la plateforme interactive réservée aux États membres. Les documents sont également affichés sur le site web public. Les membres du Comité d'audit ont accès à des informations non publiques plus détaillées, comme les rapports d'audit interne qui sont examinés à huis clos, conformément au rôle consultatif du Comité auprès du Conseil d'administration sur l'efficacité des pratiques financières et de gestion des risques du FIDA et des mécanismes d'audit interne et externe. En conséquence, l'accès aux documents destinés au Comité d'audit est restreint, et les participants aux réunions du Comité sont tenus à une obligation de confidentialité. À l'heure actuelle, les représentants au Conseil d'administration qui ne sont pas membres du Comité d'audit ne peuvent pas avoir accès aux rapports d'audit interne.					
17	Soumission du Rapport annuel sur les activités du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) aux sessions d'avril du Conseil d'administration, pour information (AUO). Ce rapport contient des résumés de l'essentiel de tous les rapports d'audit interne publiés au cours de l'année précédente ainsi que des informations sur les activités de conseil et les contributions d'AUO, des informations détaillées sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit interne; des résumés des principaux cas ayant fait l'objet d'une enquête menée à terme et des sanctions ou des mesures disciplinaires appliquées; des informations et des analyses sur l'expérience des enquêtes et des cas. La section du rapport traitant des questions soumises à enquête est déjà publiée sur le site web du FIDA. Il est proposé que le rapport annuel d'AUO soit communiqué au Conseil après son examen par le Comité d'audit. Les réactions et commentaires du Comité seraient transmis au Conseil dans le rapport du président du Comité. L'option recommandée n'est pas de diffuser le rapport, mais plutôt de le partager avec le Conseil par le biais d'un accès restreint.	Si le rapport devait être rendu public, AUO devrait s'assurer que le contenu du rapport respecte les principes de diffusion des documents des points de vue de la protection de la vie privée, du caractère sensible sur le plan juridique, de la sécurité et de la confidentialité. En outre, AUO aurait à veiller à ce que les références à des parties spécifiques soient compatibles avec les autorisations et droits afférents à ces informations, et à ce que les références aux processus et aux fonctions du FIDA soient expliquées de manière appropriée afin de minimiser tout risque d'erreur d'interprétation de la part de lecteurs externes. Cela pourrait avoir un impact sur le format et le contenu actuels du rapport annuel. Si le rapport est partagé avec les représentants au Conseil d'administration, les risques peuvent être atténués en garantissant un accès restreint. Cette mesure ne devrait pas nécessiter de temps de personnel ou de ressources supplémentaires.	Cette mesure exigera un amendement à la Charte d'AUO qui prévoit actuellement que seul le Comité d'audit peut prendre connaissance du rapport annuel d'AUO. Aucun changement prévu en termes de politique, de processus ou de système.	Les institutions des Nations Unies et les IFI transmettent généralement les rapports annuels de surveillance interne à leurs organes directeurs, mais seuls certains de ces rapports sont accessibles sur leurs sites web publics. Les IFI ne rendent généralement pas publiques les informations sur les résultats de leurs activités d'audit interne.	Le rapport annuel d'AUO pour 2017 sera transmis au Conseil en <b>avril 2018</b> . Cette pratique ne sera pas appliquée de manière rétroactive pour les années antérieures à 2017.	Oui
18	Fournir aux représentants au Conseil d'administration, sur demande, un accès aux rapports d'audit interne (AUO). Il est	L'hypothèse retenue est que la diffusion des rapports d'audit interne sera confidentielle et limitée aux représentants	Cette mesure exigera un amendement à la Charte d'AUO qui ne prévoit pas	Les pratiques des IFI en ce qui concerne la possibilité, pour les	Il est proposé que les représentants au Conseil d'administration aient la	Oui

	Mesure à prendre (et division responsable)	Risques et mesures d'atténuation	Changements nécessaires sur les plans des politiques, des processus ou du système	Comparaison des pratiques	Calendrier d'exécution et application rétroactive	Nécessité d'approba- tion par le Conseil
	proposé que les représentants au Conseil aient la possibilité d'accéder aux rapports d'audit interne. Il est également proposé que la demande d'accès soit traitée par le président du Comité d'audit, qui peut exiger que le rapport soit examiné par le Comité d'audit (si cela n'a pas déjà été fait). En outre, lorsque l'accès est autorisé, les représentants au Conseil doivent être soumis à la même obligation de confidentialité que celle qui s'applique aux membres du Comité d'audit. La décision d'autoriser l'accès aux documents restreints du Comité d'audit devrait être fondée sur un examen attentif par le Conseil: i) de la nécessité d'accès à des informations spécifiques; ii) du régime de confidentialité qui s'applique aux informations en question.	au Conseil d'administration qui demandent l'accès à ces rapports. On retient également comme hypothèse que les représentants au Conseil qui formulent cette demande seront soumis à la même obligation de confidentialité que celle qui s'applique aux membres du Comité d'audit. Cette mesure ne devrait donc pas se traduire par une augmentation de la diffusion publique des informations incluses dans les rapports et ne devrait, par conséquent, entraîner aucun risque. Conformément au processus de partage des rapports d'audit interne avec le Comité d'audit, AUO rédigera les rapports selon les besoins afin de protéger la vie privée, la sensibilité, la sécurité et la confidentialité. Si un rapport demandé n'a pas été examiné par le Comité d'audit, AUO coordonnera avec le Président du Comité la gestion de la diffusion, d'une manière qui bénéficie du mandat consultatif technique du Comité.	actuellement que le Conseil d'administration puisse prendre connaissance des rapports d'audit interne. Il faudra introduire un processus pour la gestion de la diffusion restreinte de ces rapports aux représentants au Conseil, avec la participation du Comité d'audit. (Il pourrait être nécessaire de modifier le mandat du Comité d'audit.) Un site à accès restreint pourrait aussi devoir être créé sur la plateforme des représentants au Conseil.	représentants au Conseil, d'avoir accès aux rapports d'audit interne sont mixtes: plusieurs IFI ne permettent pas un tel accès, d'autres le font, tandis qu'une IFI exige à chaque fois une autorisation du Comité d'audit. Les rapports d'audit interne ne sont jamais rendus publics. Certains fonds et programmes des Nations Unies publient des rapports d'audit interne sur leurs sites web publics. Cette pratique n'est généralement pas suivie par les institutions spécialisées des Nations Unies.	possibilité d'accéder aux rapports d'audit interne sur demande à partir d'avril 2018, sur la base des rapports d'audit interne figurant dans le rapport annuel d'AUO pour 2017 (à partager avec le Conseil en avril 2018). Il n'est pas proposé d'application rétroactive de cette pratique. La version révisée de la procédure à suivre par les représentants au Conseil pour accéder à ces rapports sera proposée pour confirmation au Conseil en avril 2018 dans le cadre de la Charte révisée d'AUO.	
19	Informations supplémentaires à fournir au Comité d'audit sur les causes des enquêtes et des sanctions (AUO).  Des détails supplémentaires sur les faiblesses du contrôle ou d'autres causes potentielles d'actes répréhensibles corroborés seront fournis dans le rapport annuel d'AUO. AUO fournira également des détails supplémentaires, sur demande, au Comité d'audit en session à huis clos. Toutes les autres diffusions seront effectuées dans le plein	Les diffusions supplémentaires respecteront les obligations en matière de vie privée, de sécurité et juridique et seront traitées de manière confidentielle afin de garantir que cette mesure ne crée pas de nouveaux risques.	Aucun changement prévu en termes de politique, de processus ou de système.	Les informations sur les causes des cas faisant l'objet d'une enquête sont généralement partagées avec les Comités d'audit/de surveillance des IFI et des institutions des Nations Unies.	Cette pratique sera introduite dans le rapport annuel d'AUO pour 2017, qui sera communiqué au Comité d'audit en mars/avril 2018.	Non

П	٦
U	J
_	٥
_	J
`	;
_	5
V	٥
<u>,</u>	j
74	5
\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	)
-	۷

	Mesure à prendre (et division responsable)	Risques et mesures d'atténuation	Changements nécessaires sur les plans des politiques, des processus ou du système	Comparaison des pratiques	Calendrier d'exécution et application rétroactive	Nécessité d'approba- tion par le Conseil
	respect des obligations de confidentialité, de sécurité et de sûreté.					
20	Adresser une note aux États membres du FIDA énonçant de nouveau les informations mises à la disposition du public à partir de sources du FIDA (Bureau du Secrétaire [SEC]).	Aucun	Aucun	S.O.	Novembre 2017	Non
21	Ouvrir plus largement l'accès à la documentation provenant des Coordonnateurs et amis (SEC)  Les notes des réunions des Coordonnateurs et amis seront rendues publiques, à moins que les Coordonnateurs ne demandent que l'accès soit limité à des réunions spécifiques.	Pour atténuer le risque de frais supplémentaires et de dépassement de temps de travail du personnel, la documentation sera uniquement disponible en anglais. On rappellera que la réunion a un caractère informel.	Aucun.  Les Coordonnateurs ont exprimé leur plein appui à cette pratique.	s.o.	Mesure à mettre en œuvre à partir de la première réunion des Coordonnateurs et amis en 2018.	Non
22	Rendre publiques les remarques liminaires et conclusives du Président aux sessions du Conseil d'administration (SEC).  Les remarques liminaires et conclusives du Président feront l'objet d'une diffusion publique, pour information, dans les langues officielles du FIDA.	Risque: Les remarques conclusives pourraient ne pas reprendre pleinement les décisions prises au cours de la session.  Mesure d'atténuation: le procès-verbal officiel rendra compte de manière complète des décisions et délibérations.	Le document Décisions et délibérations (qui était établi à des fins d'information) ne sera plus publié. Les Coordonnateurs ont exprimé leur plein appui à cette pratique.	La FAO et le PAM publient les remarques conclusives sur leur site web.	À partir de la cent vingt- deuxième session du Conseil, en décembre 2017.	Non